

MAIRIE

BRISCOUS

64 240

Arrêté interdisant le stationnement au droit du chantier et de réglementer la circulation sur les voies communales N° A115-2024

Le Maire de la Commune de BRISCOUS.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-1, L 2212-1, L 2213-1, L 2213-2, L 2214-3.

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu la loi 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions.

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1- huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 06 novembre 1992 Considérant qu'il convient d'interdire le stationnement au droit du chantier, de règlementer la circulation sur plusieurs voies communales du dimanche 1er septembre 2024 au lundi 30 septembre 2024 inclus, en raison des tirages des câbles souterrains et aériens pour la fibre optique FTTH et le raccordement, travaux réalisés par la société ERT Technologies.

ARRETE:

ARTICLE 1: Les tirages des câbles souterrains et aériens pour la fibre optique FTTH et le raccordement sont prévus. Par conséquent, le stationnement au droit du chantier sera interdit et la circulation des véhicules sur les voies communales sera alternée par sens prioritaire, manuellement, du dimanche 1er septembre 2024 au lundi 30 septembre 2024 inclus,

ARTICLE 2: La société ERT technologies, M. SOARES Helder, 9 ZA de Planuya 64200 ARCANGUES effectuant les travaux, sera chargée de mettre en place les panneaux appropriés pour la signalisation et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

ARTICLE 3 : Affichage et Mairie et ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Hasparren.
- La société ERT Technologies Arcangues, 9 ZA de Planuya.
- le responsable des services techniques.

BRISCOUS le 14 août 2024

Le Maire.

Pascal JOCOL

Téléphone : 05.59.31.70.90

Télécopie : 05.59.31.77.07

Courriel: mairie@briscous.fr Site: http://www.briscous.fr ou http://www.beskoitze.fr